

Extrait du Snuipp-FSU Ariège

<https://09.snuipp.fr/spip.php?article2548>

Scolarisation obligatoire à 3 ans : et puis ?

- Actualités - 2017-2018 -

Date de mise en ligne : jeudi 12 avril 2018

Mise à jour le : jeudi 12 avril 2018

Description :

En annonçant la scolarisation obligatoire à trois ans lors des Assises de la maternelle, le Président Macron n'a fait qu'entériner l'existant. Les questions demeurent concernant les moins de trois ans, les effectifs, la formation

Snuipp-FSU Ariège

En annonçant la scolarisation obligatoire à trois ans lors des Assises de la maternelle, le Président Macron n'a fait qu'entériner l'existant. Les questions demeurent concernant les moins de trois ans, les effectifs, la formation

Le communiqué Le président de la République a ouvert les Assises de la maternelle en annonçant la scolarisation obligatoire dès 3 ans, indiquant vouloir réduire par cette mesure les inégalités sociales. Le SNUipp-FSU partage l'ambition de réussite de tous les élèves mais le sens de cette annonce interroge.

L'école maternelle, aujourd'hui non obligatoire, est pourtant fréquentée par la quasi-totalité des enfants de 3 ans. Les enquêtes auprès des familles montrent leur attachement à cette école première dans la réussite du parcours de leurs enfants.

Cette annonce ne dit rien en revanche sur la question incontournable de la qualité de cette scolarisation. Les dernières comparaisons internationales montrent en effet un retard de la France en termes de conditions d'accueil, de taux d'encadrement et de formation des personnels. Qu'en sera-t-il des moyens nécessaires à cette scolarisation dans les départements d'Outre-Mer où le taux atteint péniblement les 70% comme à Mayotte ou en Guyane ?

Faut-il voir par ailleurs dans cette annonce une remise en cause de l'accueil des moins de 3 ans et des dispositifs créés sous le quinquennat précédent ? S'inspirant des classes passerelles, cette scolarisation précoce permet pourtant aux élèves les plus fragiles de développer les compétences langagières et sociales, de renforcer les liens entre l'école et les familles et contribue à réduire les inégalités.

L'obligation scolaire à 3 ans devrait étendre de fait la réglementation en termes de financement. Quelles modalités sont envisagées par le gouvernement pour éviter que l'extension générale aux écoles privées n'exacerbe la concurrence scolaire au risque d'entraîner une baisse des financements pour l'école publique.

Pour le SNUipp-FSU, l'école maternelle doit conserver une feuille de route ambitieuse. Cela passe par une amélioration des conditions d'accueil (espaces adaptés, mobilier...) et d'apprentissage avec notamment une diminution des effectifs par classe, de la formation pour les enseignantes et les enseignants dans le cadre des programmes de 2015. Cela nécessite également de développer la relation aux familles et de favoriser la collaboration avec les ATSEM dans le cadre de la redéfinition de leur métier.

Rendre la maternelle obligatoire sans investir pour une meilleure qualité de scolarisation ne reviendrait qu'à entériner la situation actuelle avec ses réussites mais aussi ses faiblesses.

Paris, le 27 mars 2018

ALLER PLUS LOIN

- Maternelle : [une lettre ouverte au ministre](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#)

